|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **24ème réunion, Genève, 3-5 avril 2019** | C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  | **Document TDAG-19/17-F** |
|  | **25 janvier 2019** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications | |
| RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU GROUPE SUR LES INITIATIVES  POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (GCBI) AU GCDT | |
|  | |
| **Résumé:**  Le présent document traite des travaux entrepris par le Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités (GCBI). Ce Groupe a été créé en application de la Résolution 40, adoptée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2010 (CMDT-10) et révisée par la CMDT-17, en vue de donner des avis au Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) sur les questions liées au renforcement des capacités.  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.  **Références:**  Résolution 40 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, intitulée "Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités"  Résolution 73 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, intitulée "Centres d'excellence de l'UIT"  Résolution 169 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Admission d'établissements universitaires à participer aux travaux de l'Union" | |

Le Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités (GCBI) a été créé en application de la Résolution 40, adoptée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2010 (CMDT-10) et révisée par la CMDT-17, en vue de donner des avis au Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) sur les questions relatives au renforcement des capacités.

# 1 Rapport de la 6ème réunion du Groupe GCBI (27-28 février 2018)

Le Groupe GCBI a tenu sa 6ème réunion les 27 et 28 février 2018 à Genève. Il a examiné les éléments suivants:

– Thèmes de travail futurs du groupe, résultats de la CMDT-17 et révision du document relatif aux processus et procédures opérationnels applicables au réseau des Centres d'excellence de l'UIT.

– En ce qui concerne le document révisé relatif aux processus et procédures opérationnels applicables au réseau des Centres d'excellence qui a été présenté au Secrétariat, après un examen détaillé par le Groupe GCBI, ledit document a été adopté et considéré comme un bon point de départ pour la mise en oeuvre du réseau des Centres d'excellence pour le prochain cycle d'études. Pour ce qui est de la sélection de nouveaux Centres d'excellence pour le prochain cycle d'études, le groupe a approuvé le calendrier proposé pour la mise en oeuvre de l'ensemble du processus.

– Fin du mandat des membres du Groupe GCBI: le groupe a pris note que le premier mandat des membres du Groupe GCBI arriverait à son terme en décembre 2018 et que l'appel à candidatures pour les quatre prochaines années serait lancé.

– Echange de données d'expérience au niveau régional: les membres du groupe ont présenté des exposés sur leur région respective. Ces exposés ainsi que les débats qui ont suivi ont fait ressortir les éléments suivants:

• Bien qu'il existe d'importantes différences entre les régions en ce qui concerne le renforcement des capacités, la plupart des tendances en matière de TIC ont une portée mondiale.

• La demande en personnel compétent dans le domaine du numérique augmente dans toutes les régions et la plupart des pays ne peuvent pas développer les compétences requises au rythme imposé par la transformation numérique.

• Les activités relatives au renforcement des capacités doivent être destinées à un public large, comprenant des professionnels (par exemple, des cadres intermédiaires et supérieurs), des jeunes et des étudiants, des chercheurs, des PME, des communautés mal desservies ainsi que d'autres utilisateurs des TIC. Il est à noter en particulier que les "jeunes nés avec le numérique" sont de plus en plus nombreux et constituent le fer de lance des progrès réalisés dans le domaine des TIC.

• Le renforcement des capacités devrait être adapté afin de répondre aux besoins et aux priorités spécifiques des différents groupes cibles. A ce propos, une participation forte des parties prenantes et les commentaires d'utilisateurs des technologies autres que les décideurs et les régulateurs forment un élément important pour l'analyse des besoins et des priorités en matière de renforcement des capacités.

• La formation devrait suivre une approche plus interdisciplinaire, en abordant lors d'un même cours les aspects techniques, commerciaux et réglementaires.

• Les sujets abordés devraient tenir compte des effets que l'on souhaite obtenir. La formation des professionnels en vue de répondre aux besoins du marché du travail futur devrait être centrée sur la transformation numérique et l'économie numérique et comprendre des sujets relatifs à l'intelligence artificielle, l'analyse des mégadonnées et la science des données, l'Internet des objets, l'informatique en nuage et la cybersécurité. En outre, il est nécessaire de proposer une formation destinée aux utilisateurs des TIC axée sur les applications et solutions TIC ainsi que sur les aspects non techniques de l'économie et de la société numériques.

Le rapport complet de la réunion est disponible sur le [site web](https://academy.itu.int/index.php?option=com_content&view=article&id=226&catid=2&lang=en) de l'Académie de l'UIT.

# 2 Désignation des nouveaux membres du Groupe GCBI

Conformément au mandat du Groupe GCBI, les membres sont désignés pour une période de quatre ans, alignée sur le cycle des CMDT. Ils peuvent accomplir un second mandat, au terme duquel ils ne pourront plus être membres.

Un certain nombre de membres du Groupe GCBI sont arrivés au terme de leur premier ou second mandat en 2018. Par conséquent, le Directeur du BDT a lancé un appel à candidatures, invitant les organisations régionales de télécommunication à se mettre d'accord sur la sélection de candidats de leur région et à proposer le nom de deux d'entre eux.

Conformément à la Résolution 40, le Groupe GCBI doit être composé de "deux experts en renforcement des capacités représentant chacune des six régions", qui sont au courant des progrès réalisés dans le secteur des TIC et des besoins de leur région en matière de renforcement des capacités.

Toutes les organisations régionales de télécommunication ont mené la procédure de désignation à son terme. La nouvelle liste des membres du Groupe GCBI est reproduite dans l'Annexe 1.

# 3 7ème réunion du Groupe GCBI

La 7ème réunion du Groupe GCBI aura lieu les 19 et 20 mars 2019 à Genève.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_